



## Testament pour mes funérailles

---

Je veux et entends être inhumé civilement,  
c'est à dire sans le concours d'aucun culte  
religieux.

Je n'aurai pour me j'ai vécu, en  
peu de temps. Ma religion m'a suffi le  
mon vivant, elle me suffira après ma mort.

De mon vivant les Prêtres m'ont  
trop fait souffrir pour qu'après ma mort  
je permette qu'ils viennent chanter près  
de mon cercueil.

Je veux être inhumé sous le  
cimetiére de Seneval, et dans le Caveau que j'ai  
fait construire dans une concession perpétuelle  
achetée par moi au moment de la création du  
cimetiére neuf.

Je recommande à mes neveux et nièces  
de ne laisser mettre mon Corps en bière que  
quarante-huit heures après mon décès.

Je nomme pour exécuteurs du présent  
Ma nièce Adrienne Ohion, et mon Cousin  
Auguste Ohion, auxquels je recommande de respecter  
mes dernières volontés et de les faire respecter.

Des instructions spéciales leur sont  
données par un écrit séparé, joint au présent  
qui n'est pas destiné à la publicité.

Fait à La Mure, le trois Décembre mil  
neuf cent treize.

Ohion-Ducrocq